

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2563

23 septembre 2014

### SOMMAIRE

|  |        |   |        |
|--|--------|---|--------|
| Baumgartner & Partner GmbH .....                           | 123016 | Logistis Luxembourg S.A. ....   | 122980 |
| Candriam Luxco S.à r.l. ....                               | 122988 | LSREF3 Lagoon Investments S.à r.l. ....                                 | 122982 |
| Davies 1 S.à r.l. ....                                     | 123022 | LSREF II East Lux GP SCA .....  | 122981 |
| Finance Solution Group S.A. ....                           | 122978 | Lubengo International S.A. ....   | 122982 |
| First Marketing Financial Services ( FMFS )<br>S.A. ....   | 122978 | Lucimo .....  | 122982 |
| Gaynor Investments S.C.A. SICAR .....                      | 122978 | Luxtile au Coin du Feu .....  | 122982 |
| Geoconseils S.A. ....                                      | 122979 | Maint S.A. ....   | 122985 |
| Gercomm 2 .....  | 123024 | Manadu International S.A. ....  | 122986 |
| GFI PSF .....  | 122979 | Maraisol S.A. ....  | 122985 |
| GH Construction S.à r.l. ....                              | 122978 | Maretex S.A. ....   | 122986 |
| GI-Gasification International (Luxem-<br>bourg) S.A. ....  | 122978 | MB Lux S.A. ....  | 122986 |
| Golden Golf Finance S.A. ....                              | 122979 | Mitex Sàrl .....  | 122985 |
| Goodman Meadow Logistics (Lux) S.à r.l.<br>.....           | 122979 | Mont-Blanc Wealth Management Services<br>S.à r.l. ....                  | 122985 |
| Green Dev SA .....   | 122979 | OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l.<br>.....                        | 122986 |
| Greenwill .....  | 122980 | Pamoja Education Holdings S.à r.l. ....                                 | 122983 |
| GSI Holding S.A. ....                                      | 122980 | Paradigm Geophysical (Luxembourg) S.à<br>r.l. ....                      | 122983 |
| Hayem S.A. ....  | 122987 | Paradise Rock S.A. ....   | 122983 |
| Heritage Capital S.A. ....                                 | 122987 | Partners Group Real Estate Secondary<br>2009 (Euro) S.C.A., SICAR ..... | 122983 |
| Hess Capital Corporation, S. à r.l. ....                   | 122987 | PBW II Real Estate S.A. ....  | 122982 |
| Hoffmann - Thill Noma S.à r.l. ....                        | 122987 | Penucha & Co S.A. ....  | 122986 |
| H Park 1 S.A. ....   | 122980 | Philip S.A. ....  | 122984 |
| Hørve S.A. ....  | 122980 | Philomelos S.à r.l. ....  | 122999 |
| Hydrosol S.A. ....   | 123024 | PHM Holdco 20 S.à r.l. ....   | 122984 |
| Immobiliere Roodt/Syre S.A. ....                           | 123017 | PIE 6 S.A. ....   | 122984 |
| International Consolidated Investment<br>Company S.A. .... | 123024 | Powergen Holdings S.à r.l. ....   | 122984 |
| it4lu S.à r.l. ....  | 123015 | Powergen Luxembourg Holdings S.à r.l.<br>.....                          | 122985 |
| Italsi (SPF) S.A. ....                                     | 123024 | Proconsult Informatique S.à r.l. ....                                   | 122984 |
| Lemon Tree S.A. ....                                       | 122981 | Quint: Essence Capital S.A. ....  | 122983 |
| Leomarca S.A. ....   | 122981 | Safari A.G. ....  | 122987 |
| LIP Holding S.à r.l. ....                                  | 122981 |   |        |
| Logiparts S.A. ....  | 122981 |   |        |

**Finance Solution Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 132.293.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'Administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Le 15 juillet 2014.

L. MORESCHI.

Référence de publication: 2014104001/10.

(140123914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**First Marketing Financial Services ( FMFS ) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 62.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104009/10.

(140124726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**GH Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 7, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 177.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Echternach, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104054/10.

(140124516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**GI-Gasification International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 98.436.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 19 juin 2014*

Conformément aux résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2014, il a été décidé d'accepter la démission, avec effet au 19 juin 2014, de Fin-Contrôle SA de sa fonction de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GI-GASIFICATION INTERNATIONALE (Luxembourg) S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2014104056/13.

(140124903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Gaynor Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 133.373.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104044/11.

(140123958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Golden Golf Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 175.836.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014104035/9.  
(140123884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Goodman Meadow Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 176.972.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014104038/9.  
(140124396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Geoconseils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 101.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2014104047/13.  
(140123938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**GFI PSF, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 124.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104051/10.  
(140124031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Green Dev SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 163.732.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars 2014*

*Unique résolution*

Le siège social est transféré à L-3510 Dudelange 17, rue de la Libération.

Fait et passé à Dudelange.  
Comptabilité STC SARL  
Mandataire

Référence de publication: 2014104065/13.  
(140124662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Greenwill, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 66.874.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104067/9.

(140124075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**GSI Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.227.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GSI HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014104069/12.

(140124259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**H Park 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104070/9.

(140124286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Hørve S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104071/10.

(140124515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Logistis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.171.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 15 juillet 2014*

En date du 15 juillet 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Frédéric BARZIN de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 15 juillet 2014,

- de co-opter Monsieur Quentin VERSCHOREN, né le 8 février 1977 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer avec effet au 15 juillet 2014 en tant qu'administrateur de la Société, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014104215/14.

(140124014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Logiparts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 44.637.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014104211/10.

(140123917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**LIP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 137.925.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23/04/2008

## EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les associés de la société en date du 17 juin 2014, il résulte que:

- Andreas Heyer a été révoqué de son mandat de gérant de la société avec effet au 17 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LIP Holding Sàrl*

Référence de publication: 2014104209/13.

(140123935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Leomarca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 175.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104208/10.

(140124778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Lemon Tree S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 138.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104207/10.

(140124725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**LSREF II East Lux GP SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 173.601.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014104227/11.

(140123898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Lubengo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104237/10.

(140124376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Lucimo, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104238/10.

(140123880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Luxtîle au Coin du Feu, Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 120.864.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104240/9.

(140123915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**LSREF3 Lagoon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 129.108.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014104231/11.

(140124022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**PBW II Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 15 juillet 2014*

En date du 15 juillet 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Frédéric BARZIN de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 15 juillet 2014,
- de co-opter Monsieur Quentin VERSCHOREN, né le 8 février 1977 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer avec effet au 15 juillet 2014 en tant qu'administrateur de la Société, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014104349/14.

(140124015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Paradigm Geophysical (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 84.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARADIGM GEOPHYSICAL (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014104338/11.

(140124257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Paradise Rock S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 168.752.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014104339/12.

(140124001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Pamoja Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 262.400,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 155.572.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104337/9.

(140124695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions  
sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104344/11.

(140124563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Quint: Essence Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 53.021.

Le Bilan au 31. Dezember 2013 et les comptes annuels ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17.07.2014.

Référence de publication: 2014104375/11.

(140124417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Proconsult Informatique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 141.681.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars 2014*

*Unique résolution*

Le siège social est transféré à L-3510 Dudelange 17, rue de la Libération.

Fait et passé à Dudelange.

Comptabilité STC SARL

*Mandataire*

Référence de publication: 2014104364/13.

(140124661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**PIE 6 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 152.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104358/10.

(140124526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**PHM Holdco 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104355/10.

(140124116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Philip S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.469.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHILIP S.A.

Référence de publication: 2014104354/10.

(140124476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Powergen Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 500.000.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.020.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014104334/11.

(140123969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.



**Mont-Blanc Wealth Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.843.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Richard CROMBACH

*Gérant unique*

Référence de publication: 2014104261/11.

(140124287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Maint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104269/10.

(140124375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Maraisol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2542 Luxembourg, 156, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 173.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

*Pour compte de Maraisol S.A.*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014104275/12.

(140124165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Mitex Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 174.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104283/10.

(140124093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Powergen Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 15.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.618.

Les Comptes Annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014104335/11.

(140124030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Maretex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 76.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Jeanne KIEFFER.

Référence de publication: 2014104276/10.

(140124196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**MB Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 107.181.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014104277/12.

(140123978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Manadu International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 165.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104272/10.

(140124374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**OLFI Lux Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.355.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 159.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104318/10.

(140124651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Penucha & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 95.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour compte de Penucha & Co S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014104353/12.

(140123902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Hoffmann - Thill Noma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 83.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104087/9.

(140124467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Hess Capital Corporation, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HESS CAPITAL CORPORATION, S. à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014104079/11.

(140124819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Heritage Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104078/10.

(140124377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Hayem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104077/10.

(140124548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Safari A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 48.481.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014104451/14.

(140124129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Candriam Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.050.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

New York Life Investment Management Global Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180524.

represented by Caroline Pimpaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New-York on 13 August 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation have then been drawn-up:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Candriam Luxco S.à r.l.”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The object of the Company includes the holding of unlimited partnership interests and/or shares in Candriam Luxembourg S.C.A., as well as in any other corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by Luxembourg Law, and to act as general partner thereof.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two (2) Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, all decisions shall require the affirmative vote of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, video-conference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers’ Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.



The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on on the fourth Thursday of April at 10:30 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### **Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.



### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been paid by a contribution in cash as follows:

| Shareholders   | subscribed<br>capital | number<br>of shares | amount<br>paid-in |
|--|-----------------------|---------------------|-------------------|
| New York Life Investment Management Global Holdings S.à r.l. . . . . | EUR 12,500            | 12,500              | EUR 12,500        |
| Total: . . . . .   | EUR 12,500            | 12,500              | EUR 12,500        |

The amount of twelve thousand euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has then taken the following resolutions:

#### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- John Yong Kim, manager, born on 24 September 1960 in Busan (South Korea) with professional address at 51, Madison Avenue, USA - NY 10010 New York;
- Yie-Hsin Hung, manager, born on 12 August 1962 in Chicago (USA) with professional address at 51, Madison Avenue, USA - NY 10010 New York; and
- Jay Giacco, manager, born on 26 August 1959 in Connecticut (USA), with professional address at 51, Madison Avenue, USA - NY 10010 New York.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux août.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

New York Life Investment Management Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180524.

représentée par Caroline Pimpaud, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New-York le 13 août 2014; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Candriam Luxco S.à r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

L'objet social comprend la détention de parts d'associé commandité et/ou d'actions dans Candriam Luxembourg S.C.A., ainsi que dans toute autre société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, et le fait d'agir en tant qu'associé commandité de celle-ci.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'Assemblée Générale des Associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux ou des mandats, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie

B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, toutes les décisions requièrent le vote affirmatif d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits dans le cadre d'une procédure judiciaire ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il suffit que les transactions entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé, soient consignées par écrit.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables pour l'accomplissement de leurs fonctions.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs pour tous dommages et frais qu'ils ont engagés en relation avec toute action en justice, poursuite ou procédure judiciaire pour laquelle le Gérant sera partie en raison des fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est retenue pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société, doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

## Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le quatrième jeudi du mois d'avril à 10h30.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

| Associés   | capital<br>souscrit | nombre<br>de parts<br>sociales | montant<br>libéré |
|--|---------------------|--------------------------------|-------------------|
| New York Life Investment Management Global Holdings S.à r.l. . . . . . | EUR 12.500          | 12.500                         | EUR 12.500        |
| Total: . . . . .   | EUR 12.500          | 12.500                         | EUR 12.500        |

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.800.-.



*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- John Yong Kim, gérant, né le 24 septembre 1960 à Busan (Corée du Sud) ayant son adresse professionnelle au 51, Madison Avenue, USA - NY 10010 New York;

- Yie-Hsin Hung, gérant, né le 12 août 1962 à Chicago (États-Unis d'Amérique) ayant son adresse professionnelle au 51, Madison Avenue, USA - NY 10010 New York; et

- Jay Giacco, gérant, né le 26 août 1959 au Connecticut (États-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 51, Madison Avenue, USA - NY 10010 New York.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. PIMPAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2014. Relation: LAC/2014/39788. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141357/619.

(140161067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

**Philomelos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 408.255.600,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 186.364.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Luxembourg,

was held:

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Philomelos S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg incorporated on 18 April 2014 by deed of Me Henri Hellinckx, notary, prenamed, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1674 of 28 June 2014 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 186.364.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all twenty thousand (20,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

(I) To restructure the issued share capital of the Company by:

(A) reducing the issued share capital by the cancellation all twenty thousand (20,000) shares in issue (acknowledging the capital increase referred to below) and allocating of the capital reduction amount to the reserves of the Company (share premium account);

(B) creating ten (10) classes of shares namely classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J and determine the rights and obligations thereof by amending of the articles of incorporation as set forth below under item (E);

(C) changing the currency of the Company to Norwegian Kroner (NOK) at a conversion rate equal to eight point three hundred and ninety-one (8.391) NOKs for one (1) Euro and changing the nominal value per share to ten Øre Norwegian Kroner (NOK 0.10);

(D) increasing the issued share capital of the Company to four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred Norwegian Kroner (NOK 408,255,600) by the issue of four billion eighty-two million five hundred and fifty-six thousand (4,082,556,000) shares of different classes as follows:

- (a) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class A Shares;
- (b) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class B Shares;
- (c) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class C Shares;
- (d) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class D Shares;
- (e) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class E Shares;
- (f) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class F Shares;
- (g) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class G Shares;
- (h) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class H Shares;
- (i) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class I Shares; and
- (j) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class J Shares;

against the contribution of (i) two million nine hundred and thirty-nine thousand six hundred thirteen euro and twenty-five cents (EUR 2,939,613.25) in cash which at the exchange rate of eight point three hundred and ninety-one (8,391) NOKs for one (1) Euro, amounts to twenty-four million six hundred and sixty-six thousand two hundred ninety-four Norwegian Kroners and seventy-eight Øre Kroner (NOKs 24,666,294.78) and (ii) claims against the Company of an aggregate amount of four billion fifty-seven million eight hundred and eighty-nine thousand nine hundred eighty-nine Norwegian Kroners (NOK 4,057,889,989); subscription to the shares by the subscribers set forth below and payment of the issue price; allocation of the issue price by the allocation of an amount equal to the nominal value of the shares so issued to the issued share capital account, an amount equal to ten percent of the issued share capital to the legal reserve and the remainder to the freely available share premium;

| Subscriber   | Number of<br>Ordinary<br>shares<br>subscribed<br>(per class)<br>In each of<br>Classes A to J |
|--|--|
| Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership . . . . . | 77,726,000   |
| Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership . . . . . | 68,941,231   |
| Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership . . . . . | 83,032,940   |
| Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership . . . . . | 72,130,425   |
| Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership . . . . . | 29,964,078   |
| Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership . . . . . | 70,117,473   |
| Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership . . . . .  | <u>6,343,453</u>   |
| Total per each of Classes A to J . . . . .             | <u>408,255,600</u>   |
| Total Shares (all Classes A to J) . . . . .            | 4,082,556,000  |

(II) Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety to provide for the resolutions above, the rights and obligations of the shares, the different classes of shares and such other amendments as set forth therein, substantially in the form attached to the proxies to the meeting;

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions (all as one sole resolution):

*Sole resolution*

The meeting resolved to reduce the issued share capital to zero (acknowledging the capital increase referred to below) and to cancel all twenty thousand (20,000) shares in issue in the Company. The meeting resolved to allocate the share capital reduction amount to the reserves of the Company, namely to the share premium account.



The meeting resolved to create ten (10) classes of shares namely classes A; B, C, D, E, F, G, H, I and J and to determine the rights and obligations thereof as set forth in the amended and restated articles set forth herebelow.

The meeting resolved to change the currency of the Company to Norwegian Kroner (NOK) at the exchange rate of eight point three hundred and ninety-one (8.391) NOKs for one (1) Euro and to change the nominal value per share to ten Øre Norwegian Kroner (NOK 0.10).

The meeting then resolved to increase the issued share capital of the Company to four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred Norwegian Kroner (NOK 408,255,600) by the issue of four billion eighty-two million five hundred and fifty-six thousand (4,082,556,000) shares of different classes, namely four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) shares in each class A to J, to the subscribers set forth in the agenda. The aggregate issue price of the Shares is four billion eighty-two million five hundred and fifty-six thousand two hundred eighty-three Norwegian Kroner and seventy-eight Øre (NOK 4,082,556,283.78).

Thereupon the subscribers, each represented by Me Toïnon Hoss, prenamed, pursuant to proxies dated 8-11 August 2014 (a copy of which shall be registered together with the present deed) subscribed each to the number of shares of the classes as set forth against their names in the agenda and provided for the payment of the issue price of such shares.

The issue price of the shares has been paid by a contribution in cash of two million nine hundred and thirty-nine thousand six hundred thirteen euro and twenty-five cents (EUR 2,939,613.25) (being twenty-four million six hundred and sixty-six thousand two hundred ninety-four Norwegian Kroner and seventy-eight Øre (NOK 24,666,294.78) at the exchange rate of eight point three hundred and ninety-one (8.391) NOKs for one (1) Euro) and contributions in kind of claims against the Company in an aggregate amount of four billion fifty-seven million eight hundred and eighty-nine thousand nine hundred eighty-nine Norwegian Kroners (NOK 4,057,889,989). The contributions in kind have been the subject of a valuation report by the board of managers of the Company dated 11 August 2014 (a copy of which shall be registered together with the present deed) and the conclusion of which reads as follows:

“Nothing has come to the attention of the Board of Managers to suggest that the value of the contributed claims is not at least equal to their face amount, being 4,057,889,989 NOK”.

The meeting approved the issue price of the shares and the value of the contribution in kind, the capital increase and the issue of the new shares as set forth above.

Evidence of the payment of the total subscription price (cash and kind) of the new shares was shown to the notary.

The meeting resolved to allocate from the total subscription price, an amount equal to the aggregate nominal value of the new shares so issued to the issued share capital, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the remainder to the freely available share premium of the Company,

The meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety to provide for the resolutions above, the rights and obligations of the shares, the different classes of shares and such other amendments as set forth therein, as set forth below:

### **Amended and Restated Articles of Incorporation**

*(English version prevailing)*

**Art. 1. Form, Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Philomelos S.à.r.l.” (the “Company”) is formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

#### **Art. 2. Object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an undetermined period.

#### **Art. 4. Registered Office.**

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.3 In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board of Managers.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred Norwegian Kroner (NOK 408,255,600) divided into a total of four billion eighty-two million five hundred and fifty-six thousand (4,082,556,000) Shares as follows:

- (a) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class A Shares;
- (b) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class B Shares;
- (c) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class C Shares;
- (d) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class D Shares;
- (e) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class E Shares;
- (f) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class F Shares;
- (g) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class G Shares;
- (h) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class H Shares;
- (i) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class I Shares; and
- (j) four hundred and eight million two hundred and fifty-five thousand six hundred (408,255,600) Class J Shares;

each Share with a nominal value of ten Øre Norwegian Kroner (NOK 0.10) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es).

5.3.1 In the case of repurchases and cancellations of a Class of Shares such cancellations and repurchases shall be made with respect to the entire Class of Shares to which the relevant Class Period relates (provided that the General Meeting may always decide that more than one Class are repurchased and cancelled during the same Class Period in which case the rights of the Class(es) which are repurchased and cancelled outside of their relevant Class Period, shall be determined pursuant to Article 14.

5.3.1.1 The period for the Class A Shares is the period starting on 11 August 2014 and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class A and (ii) on 31 December 2015 (the "Class A Period").

5.3.1.2 The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the end of the Class A Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class B and (ii) 31 December 2016 (the "Class B Period").

5.3.1.3 The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the end of the Class B Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class C and (ii) 31 December 2017 (the "Class C Period").

5.3.1.4 The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the end of the Class C Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class D and (ii) 31 December 2018 (the "Class D Period").

5.3.1.5 The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the end of the Class D Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class E and (ii) 31 December 2019 (the "Class E Period").

5.3.1.6 The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the end of the Class E Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class F and (ii) 31 December 2020 (the "Class F Period").

5.3.1.7 The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the end of the Class F Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class F and (ii) 31 December 2021 (the "Class G Period").

5.3.1.8 The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the end of the Class G Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class H and (ii) 31 December 2022 (the "Class H Period").

5.3.1.9 The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the end of the Class H Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class I and (ii) 31 December 2023 (the "Class I Period").

5.3.1.10 The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the end of the Class I Period and ending on the earlier of (i) the Ordinary Class R/C Date of Class J and (ii) 31 December 2024 (the "Class J Period").

5.4 Where a Class of Shares has not been repurchased and cancelled within its relevant Class Period and is still in existence at the end thereof, a new period (the "New Class Period") for such Class of Shares shall commence on the

date after the end of the last Class Period and end at the earlier of (i) the Class R/C Date of such Class and (ii) 31 December of the same year. The first New Class Period shall start on the day after the last day of the Class J Period and the Classes of Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from Class A to J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.5 For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a Class of Shares takes place prior to the last day of its Class Period, the Class Period of the next following Class of Shares shall start on the day after the repurchase and cancellation of such Class of Shares and end as provided for herein.

#### 5.6 Repurchase and Cancellation Ordinary Classes

5.6.1 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof (subject as set forth below) pro rata to their holding in such Class to the Total Cancellation Amount and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.6.2 The Total Ordinary Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts taking into account available funds and assets, and approved by the General Meeting. The Total Cancellation Amount of the Class(es) of Shares shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class(es) unless otherwise proposed by the Board of Managers taking into account available funds and assets and resolved by the General Meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7 Any available share premium, contribution or reserves account shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the Share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

#### **Art. 7. General Meeting of the Shareholders.**

7.1 Each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has a number of votes equal to the number of Shares owned by such shareholder owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

7.2 Decisions by shareholders are passed in such form as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company. No Class meetings or resolutions are required in the Company.

7.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier service to all shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the Meeting. If the entire Share capital of the Company is represented at a Meeting the Meeting may be validly held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

7.4 Resolutions by the General Meeting of shareholders (or written resolutions) shall be passed in accordance with the majorities set forth hereafter: except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least seventy five percent (75%) of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company (other than by merger as provided for by law) are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

7.5 In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Monday of the month of June of each year at 11:00 CET. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following normal business day.

#### **Art. 8. The Board of Managers of the Company.**

8.1 The Company is managed by a Board of Managers appointed as a collegiate body by the General Meeting of shareholders. The members of the Board of Managers (each a "Manager" or a "Board Member") may be but do not need to be shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of shareholders (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon).

8.2 The Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

#### **Art. 9. Board Proceedings.**

9.1 The Board of Managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

9.2 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person and such meetings are deemed to be held at the registered office of the Company. Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote.

9.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by any Board Member. Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to the Managers twenty four hours (24H) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

9.4 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented. Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the Board of Managers of the Company (including by way of representation).

9.5 The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the joint signature of two Managers or as decided by the Board.

9.6 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any two Managers or as may be resolved by the Board at the relevant meeting or a subsequent meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two Managers, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

#### **Art. 10. Board Powers, Binding Signatures.**

10.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts (including acquisition, disposal, management and administration) falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. *Vis-à-vis* third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

10.2 The Company will be bound by the joint signature of any two Board Members or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Board Members (including by way of representation).

#### **Art. 11. Liability Managers, Indemnification.**

11.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

11.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 11.3, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

11.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

11.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

11.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

11.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

11.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 12. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

**Art. 13. Financial Statements.**

13.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

13.2 The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law.

**Art. 14. Distributions.**

14.1 Out of the annual net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when (and for as long as) such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a General Meeting of shareholders in accordance with the provisions hereof. The shareholders may further decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including any share premium) but (without double-counting) decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. Any distributions made pursuant to the above may only be made in accordance with the provisions set forth hereafter.

14.2 The available share premium or contribution account may be distributed to the shareholders upon decision of a General Meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting of shareholders may also decide to allocate any amount out of the share premium or contribution account to the legal reserve account.

14.3 Any Distributed Amount made by the Company shall be allocated by the General Meeting of shareholders in accordance with the rights of the different Classes of Shares, as set forth herebelow,

14.3.1.1 the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the nominal value of the Class A Shares;

14.3.1.2 the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Class B Shares;

14.3.1.3 the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class C Shares;

14.3.1.4 the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class D Shares;

14.3.1.5 the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class E Shares;

14.3.1.6 the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Shares;

14.3.1.7 the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class G Shares;

14.3.1.8 the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class H Shares;

14.3.1.9 the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class I Shares;

14.3.1.10 the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.65% of the nominal value of the Class J Shares;

14.3.1.11 the balance of the Distributed Amount shall be allocated to the Class of Shares within whose Class Period the distribution is declared (and pro rata to the holder of Shares of such Class pursuant to their holding in such Class).

14.4 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Managers. The Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of shareholders.

**Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the General Meeting of shareholders who



will specify their powers and remunerations. On a liquidation of the Company, any Surplus shall be allocated to the shareholders in accordance with the provisions of Article 14 (mutatis mutandis).

#### Art. 16. Definitions.

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Articles or Articles of Association | Means the present articles of association of the Company.   |
| Available Amount                    | <p>Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums (to be) placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles and (iii) the entitlements of the other Classes pursuant to Article 14, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + DE)$ <p>Whereby<br/>           AA = Available Amount<br/>           NP = net profits (including carried forward profits)<br/>           P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves<br/>           CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares (to be) cancelled<br/>           L = losses (including carried forward losses)<br/>           LR = any sums to be placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles<br/>           DE = any distribution entitlement to which the Shares (other than the repurchased and cancelled Class of Shares) are entitled pursuant to Article 14 (if any).</p> |
| Board or Board of Managers          | Means the board of managers (conseil de gérance) of the Company.  |
| Cancellation Value Per Share        | Means the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class(es) of Shares to be repurchased and cancelled.   |
| Class                               | Means a class of Shares of the Company.   |
| Class A                             | Means class A of Shares of the Company.   |
| Class B                             | Means class B of Shares of the Company.   |
| Class C                             | Means class C of Shares of the Company.   |
| Class D                             | Means class D of Shares of the Company.   |
| Class E                             | Means class E of Shares of the Company.   |
| Class F                             | Means class F of Shares of the Company.   |
| Class G                             | Means class G of Shares of the Company.   |
| Class H                             | Means class H of Shares of the Company.   |
| Class I                             | Means class I of Shares of the Company.   |
| Class J                             | Means class J of Shares of the Company.   |
| Class Period                        | Means the Class Periods or any thereof as the context requires or as relevant and which include for the avoidance of doubt, any New Class Period of a Class of Shares determined pursuant to Article 5.   |
| Company Law                         | Means the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies.  |
| Distributed Amount                  | Means the amount determined by the General Meeting for a dividend or distribution on the Shares (or certain Classes thereof).   |
| General Meeting                     | Means the general meeting of shareholders of the Company (or as the case may be permitted under Company Law, written resolution in lieu of a meeting).  |
| Interim Account Date                | Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es) of Shares.   |
| Interim Accounts                    | Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.  |
| Class Period                        | Means any of Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period and Class J as relevant and any New Class Period of a Class of Shares determined pursuant to Article 5.   |
| Ordinary Class R/C Date             | Means the date on which a Class of Shares is repurchased and cancelled.   |
| Shares                              | Means the shares (parts sociales) of the Company.   |

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Surplus                   | Means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to the shareholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met or duly provisioned for. |
| Total Cancellation Amount | Means the amount determined pursuant to Article 5.  |

**Art. 17. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Company law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 18. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at eight thousand Euros (8,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Luxembourg,

s'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Philomelos S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 18 avril 2014 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire, précité, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1674 du 28 juin 2014 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.364.

L'assemblée était présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Julien De Mayer, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que la totalité des vingt mille (20.000) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(I) Restructuration du capital social émis de la Société par:

(A) la réduction du capital social émis par l'annulation de la totalité des vingt mille (20.000) parts sociales émises (reconnaissant l'augmentation de capital mentionnée ci-après) et l'affectation du montant de la réduction de capital aux réserves de la Société (compte de prime d'émission);

(B) la création de dix (10) classes différentes de parts sociales, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J et détermination de leurs droits et obligations en modifiant les statuts tels qu'énoncés ci-dessous au point (E);

(C) le changement de devise de la Société en couronnes norvégiennes (NOK) à un taux de change égal à huit virgule trois cent quatre-vingt-onze (8,391) NOK pour un (1) euro et changement de la valeur nominale par part sociale à dix ores norvégiennes (0,10 NOK);

(D) l'augmentation du capital social émis de la Société à quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents couronnes norvégiennes (408.255.600 NOK) par l'émission de quatre milliards quatre-vingt-deux millions cinq cent cinquante-six mille (4.082.556.000) parts sociales de classes différentes comme suit:

- (a) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe A;
- (b) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe B;
- (c) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe C;
- (d) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe D;

- (e) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe E;
- (f) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe F;
- (g) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe G;
- (h) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe H;
- (i) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe I; et
- (j) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe J;

en contrepartie d'un apport de (i) deux millions neuf cent trente-neuf mille six cent treize euros et vingt-cinq centimes (2.939.613,25 EUR) en espèces, ce qui au taux de change de huit virgule trois cent quatre-vingt-onze (8,391) NOK pour un (1) euro, revient à vingt-quatre millions six cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-quatorze couronnes norvégiennes et soixante-dix-huit ores norvégiennes (24.666.294,78 NOK) et (ii) créances envers la Société d'un montant total de quatre milliards cinquante-sept millions huit cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf couronnes norvégiennes (4.057.889.989 NOK); souscription aux parts sociales par les souscripteurs indiqués ci-dessous et paiement du prix d'émission; affectation du prix d'émission par l'affectation d'un montant égal à la valeur nominale des parts sociales ainsi émises au compte du capital social émis, un montant égal à dix pour cent du capital social émis à la réserve légale et le solde à la prime d'émission librement disponible;

| Souscripteur   | Nombre de<br>parts sociales<br>Ordinaires<br>souscrites<br>(par classe)<br>Dans chacune<br>des Classes<br>A à J |
|--|---|
| Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership . . . . .           | 77.726.000  |
| Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership . . . . .           | 68.941.231  |
| Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership . . . . .           | 83.032.940  |
| Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership . . . . .           | 72.130.425  |
| Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership . . . . .           | 29.964.078  |
| Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership . . . . .           | 70.117.473  |
| Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership . . . . .            | 6.343.453   |
| Total par chacune des Classes A à J . . . . .                    | <u>408.255.600</u>  |
| Total des Parts Sociales (toutes les Classes de A à J) . . . . . | <u>4.082.556.000</u>  |

(II) Modification et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité afin de refléter les résolutions ci-dessus, les droits et obligations des parts sociales, les différentes classes de parts sociales et toutes autres modifications prévues dans les statuts, substantiellement dans la forme annexée aux procurations de l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes (toutes formant une résolution unique):

*Résolution unique*

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis à zéro (reconnaissant l'augmentation de capital citée ci-dessous) et d'annuler l'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales émises de la Société.

L'assemblée a décidé d'affecter le montant de la réduction du capital social aux réserves de la Société, à savoir au compte de prime d'émission.

L'assemblée a décidé de créer dix (10) classes de parts sociales, à savoir les classes A; B, C, D, E, F, G, H, I et J, et de déterminer les droits et obligations y afférents tels que prévus par les statuts modifiés et refondus énoncés ci-dessous.

L'assemblée a décidé de modifier la devise de la Société en couronnes norvégiennes (NOK) à un taux de change de huit virgule trois cent quatre-vingt-onze (8,391) NOK pour un (1) euro et de modifier la valeur nominale par part sociale à dix ores norvégiennes (0,10 NOK).

L'assemblée a ensuite décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents couronnes norvégiennes (408.255.600 NOK) par l'émission de quatre milliards quatre-vingt-deux millions cinq cent cinquante-six mille (4.082.556.000) parts sociales de classes différentes, à savoir quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) parts sociales dans chaque classe A à J, aux souscripteurs indiqués dans l'ordre du jour. Le prix d'émission total des Parts Sociales est de quatre milliards quatre-vingt-deux millions cinq cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-trois couronnes norvégiennes et soixante-dix-huit ores norvégiennes (4.082.556.283,78 NOK).

À la suite de quoi, les souscripteurs, chacun étant représenté par Me Toinon Hoss, précitée, en vertu de procurations datées du 8-11 août 2014 (dont une copie sera enregistrée avec le présent acte) ont chacun souscrit au nombre de parts sociales des classes indiquées à côté de leur nom dans l'ordre du jour et en ont payé le prix d'émission.



Le prix d'émission des parts sociales a été payé par un apport en espèces de deux millions neuf cent trente-neuf mille six cent treize euros et vingt-cinq centimes (2.939.613,25 EUR) (soit vingt-quatre millions six cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-quatorze couronnes norvégiennes et soixante-dix-huit ores norvégiennes (24.666.294,78 NOK) au taux de change de huit virgule trois cent quatre-vingt-onze (8,391) NOK pour un (1) euro) et par des apports en nature composés de créances envers la Société d'un montant total de quatre milliards cinquante-sept millions huit cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (4.057.889.989 NOK). Les apports en nature ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation par le conseil de gérance de la Société en date du 11 août 2014 (dont une copie sera enregistrée avec le présent acte) et dont la conclusion est la suivante:

«Le Conseil de Gérance n'a rien relevé qui porte à croire que la valeur des créances apportées n'est pas au moins égale à leur valeur nominale, soit 4.057.889.989 NOK».

L'assemblée a approuvé le prix d'émission des parts sociales ainsi que la valeur de l'apport en nature, l'augmentation de capital et l'émission des nouvelles parts sociales tel que décrit ci-dessus.

Preuve du paiement de la totalité du prix de souscription (en espèces et en nature) des nouvelles parts sociales a été montrée au notaire.

L'assemblée a décidé d'affecter, à partir du prix total de souscription, un montant égal à la valeur nominale totale des nouvelles parts sociales ainsi émises au capital social émis, un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et le solde au compte de prime d'émission librement disponible de la Société.

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société dans leur intégralité afin de refléter les résolutions ci-dessus, les droits et obligations des parts sociales, les différentes classes de parts sociales et toutes autres modifications prévues dans les statuts, dont la teneur est la suivante:

### **Statuts modifiés et refondus**

*(La version anglaise faisant foi)*

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Philomelos S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents Statuts et les dispositions légales afférentes.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

2.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

2.3 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris en amont ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

2.4 Enfin, la Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

4.2 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

4.3 Dans le cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de tout tiers par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

## Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents couronnes norvégiennes (408.255.600 NOK) divisé en un total de quatre milliards quatre-vingt-deux millions cinq cent cinquante-six mille (4.082.556.000) Parts Sociales comme suit:

- (a) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe A;
- (b) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe B;
- (c) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe C;
- (d) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe D;
- (e) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe E;
- (f) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe F;
- (g) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe G;
- (h) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe H;
- (i) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe I; et
- (j) quatre cent huit millions deux cent cinquante-cinq mille six cents (408.255.600) Parts Sociales de Classe J;

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de dix ores norvégiennes (0,10 NOK) et les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents Statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) entière(s) de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces Classe(s).

5.3.1 Dans le cas de rachats et d'annulations d'une Classe de Parts Sociales, ces rachats et annulations devront être effectués en rapport avec la Classe entière de Parts Sociales à laquelle se rapporte la Période de Classe concernée (étant entendu que l'Assemblée Générale peut toujours décider que plus d'une Classe soient rachetées et annulées durant la même Période de Classe, auquel cas les droits de la/des Classe(s) qui est/sont rachetée(s) et annulée(s) en dehors de sa/leur Période de Classe concernée, seront déterminés en vertu de l'article 14.

5.3.1.1 La période pour les Parts Sociales de Classe A est la période qui commence le 11 août 2014 et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe A ou (ii) le 31 décembre 2015 (la «Période de Classe A»).

5.3.1.2 La période pour les Parts Sociales de Classe B est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe A et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe B ou (ii) le 31 décembre 2016 (la «Période de Classe B»).

5.3.1.3 La période pour les Parts Sociales de Classe C est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe B et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe C ou (ii) le 31 décembre 2017 (la «Période de Classe C»).

5.3.1.4 La période pour les Parts Sociales de Classe D est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe C et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe D ou (ii) le 31 décembre 2018 (la «Période de Classe D»).

5.3.1.5 La période pour les Parts Sociales de Classe E est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe D et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe E ou (ii) le 31 décembre 2019 (la «Période de Classe E»).

5.3.1.6 La période pour les Parts Sociales de Classe F est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe E et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe F ou (ii) le 31 décembre 2020 (la «Période de Classe F»).

5.3.1.7 La période pour les Parts Sociales de Classe G est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe F et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe G ou (ii) le 31 décembre 2021 (la «Période de Classe G»).

5.3.1.8 La période pour les Parts Sociales de Classe H est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe G et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe H ou (ii) le 31 décembre 2022 (la «Période de Classe H»).

5.3.1.9 La période pour les Parts Sociales de Classe I est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe H et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe I ou (ii) le 31 décembre 2023 (la «Période de Classe I»).

5.3.1.10 La période pour les Parts Sociales de Classe J est la période qui commence le jour suivant la fin de la Période de Classe I et se termine à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe Ordinaire R/A de Classe J ou (ii) le 31 décembre 2024 (la «Période de Classe J»).

5.4 Lorsqu'une Classe de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée au cours de sa Période de Classe concernée et existe toujours à la fin de celle-ci, une nouvelle période (la «Nouvelle Période de Classe») pour cette Classe de Parts Sociales commencera le jour suivant la fin de la dernière Période de Classe et se terminera à la date la plus avancée des dates suivantes: (i) la Date de Classe R/A de cette Classe ou (ii) le 31 décembre de la même année. La première Nouvelle Période de Classe commencera le jour suivant le dernier jour de la Période de Classe J et les Classes de Parts Sociales non rachetées et non annulées au cours de leur Période de Classe respective se présenteront dans l'ordre allant de la Classe A à la Classe J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).

5.5 Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une Classe de Parts Sociales ont lieu avant le dernier jour de sa Période de Classe, la Période de Classe de la Classe de Parts Sociales suivante commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette Classe de Parts Sociales et se terminera tel que prévu dans les présents Statuts.

#### 5.6 Rachat et annulation des Classes Ordinaires

5.6.1 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs (sous réserve de ce qui suit) au prorata de leur participation dans cette Classe au Montant d'Annulation Total et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales annulée et rachetée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.6.2 Le Montant d'Annulation Total Ordinaire sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires concernés en tenant compte des fonds et avoirs disponibles, et approuvé par l'Assemblée Générale. Le Montant d'Annulation Total de la/des Classe(s) de Parts Sociales sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de la/des Classe(s) concernée(s) sauf proposition contraire du Conseil de Gérance tenant compte des fonds et avoirs disponibles et décidé par l'Assemblée Générale des associés dans les conditions requises pour la modification des Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation Total ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

5.7 Tout compte de prime d'émission, d'apport ou de réserves disponibles sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de Parts Sociales.** Les Parts Sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de Parts Sociales à des non associés est soumis à l'assentiment des associés représentant soixante-quinze pour cent au moins du capital de la Société.

#### **Art. 7. Assemblée Générale des associés.**

7.1 Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient et peut valablement agir à toute assemblée des associés par l'intermédiaire d'un mandataire spécial.

7.2 Les décisions prises par les associés sont adoptées dans les formes prescrites par la loi luxembourgeoise sur les Sociétés, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société. Aucune assemblée ou résolution de Classe ne sont exigées dans la Société.

7.3 Les Assemblées seront convoquées moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou coursier à tous les associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée. Si la totalité du capital social de la Société est représentée à une Assemblée, l'Assemblée peut valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas de résolutions prises par écrit, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des associés tenu par la Société. Ces résolutions prendront effet suivant l'approbation de la majorité tel que prévu par la loi pour les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être adoptées à l'unanimité à tout moment sans avis de convocation préalable.

7.4 Les résolutions adoptées par une Assemblée Générale des associés (ou les résolutions écrites) doivent être passées conformément aux majorités suivantes: sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. (ii) Toutefois, les décisions portant sur la modification des Statuts sont prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société (autrement que par fusion tel que prévu par la loi) sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

7.5 À partir du moment où et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le premier lundi du mois de juin de chaque année à 11h00 (CET). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable normal suivant.

#### **Art. 8. Le Conseil de Gérance de la Société.**

8.1 La Société est administrée par un Conseil de Gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des associés. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Gérant» ou un «Membre du Conseil») peuvent mais ne doivent pas être associés. Le Conseil de Gérance sera composé du nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des associés (à l'exception de la période entre une ou plusieurs démissions et de nouvelles nominations).

8.2 Les Gérants sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont nommés

pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et ce, à tout moment.

#### **Art. 9. Procédures du Conseil.**

9.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

9.2 Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne et ces réunions sont réputées être tenues au siège social de la Société. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

9.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Membre du Conseil. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas le délai peut être raccourci et la nature ainsi que les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation si chaque Gérant donne son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit fixés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

9.4 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du Conseil de Gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

9.5 Le Conseil peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés attestant de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature conjointe de deux Gérants ou tel que décidé par le Conseil.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance doivent être signés par deux Gérants ou tel que décidé par le Conseil à la réunion concernée ou une réunion ultérieure. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou autrement doivent être signés par deux Gérants, ou tel que décidé lors de la réunion concernée ou une réunion ultérieure.

#### **Art. 10. Pouvoirs du Conseil, signatures engageantes.**

10.1 Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes (y compris les actes d'acquisition, de disposition, d'administration et de gestion) relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèveront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société dans toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver l'ensemble des actes et opérations concernant la Société non réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents Statuts.

10.2 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été conférés par le Conseil de Gérance ou par deux Membres du Conseil (y compris par voie de représentation).

#### **Art. 11. Responsabilité des Gérants, indemnisation.**

11.1 Les Gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

11.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 11.3, toute personne qui est, ou a été, Gérant ou fondé de pouvoir de la Société sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toute dépense raisonnable contractée ou payée par elle dans le cadre de toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée comme partie ou autrement en raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, et ce de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

11.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant ou fondé de pouvoir:

11.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

11.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

11.3.3 Dans le cas d'un règlement, à moins que celui-ci n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

11.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

11.5 Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 13. Comptes annuels.**

13.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

13.2 Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

**Art. 14. Distributions.**

14.1 Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque (et aussi longtemps que) cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'Assemblée Générale des associés conformément aux dispositions des présents statuts. Les associés peuvent également décider de déclarer et payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que les fonds disponibles sont suffisants pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris toute prime d'émission), mais (sans double comptage) diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Toute distribution faite conformément à ce qui précède ne peut être faite que conformément aux dispositions ci-dessous.

14.2 Le compte de prime d'émission ou d'apport disponible peut être distribué aux associés sur décision de l'Assemblée Générale des associés conformément aux dispositions ci-dessous. L'Assemblée Générale des associés peut également décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission ou d'apport au compte de la réserve légale.

14.3 Tout Montant Distribué par la Société sera alloué par l'Assemblée Générale des associés conformément aux droits des différentes Classes de Parts Sociales, tel que prévu ci-dessous:

14.3.1.1 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe A auront droit à un dividende égal à 0.10% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A;

14.3.1.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe B auront droit à un dividende égal à 0.15% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B;

14.3.1.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe C auront droit à un dividende égal à 0.20% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C;

14.3.1.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe D auront droit à un dividende égal à 0.25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D;

14.3.1.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe E auront droit à un dividende égal à 0.30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E;

14.3.1.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe F auront droit à un dividende égal à 0.35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F;

14.3.1.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe G auront droit à un dividende égal à 0.40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G;

14.3.1.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe H auront droit à un dividende égal à 0.45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H;

14.3.1.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe I auront droit à un dividende égal à 0.50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I;

14.3.1.10 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe J auront droit à un dividende égal à 0.65% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J;



14.3.1.11 le solde du Montant Distribué sera affecté à la Classe de Parts Sociales au cours de la Période de Classe où la distribution est déclarée (et au prorata au détenteur de Parts Sociales de cette Classe en fonction de leur participation dans cette Classe),

14.4 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et heures déterminés par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut déterminer de manière définitive le taux de change applicable pour convertir les fonds de dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale, sera déclaré renoncé par le détenteur de cette Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte d'associés.

#### Art. 15. Dissolution.

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'Assemblée Générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

15.2 Au moment de la liquidation de la Société, tout Surplus sera alloué aux associés conformément aux dispositions de l'article 14 (mutatis mutandis).

#### Art. 16. Définitions.

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Statuts                              | Signifie les présents statuts de la Société.   |
| Montant Disponible                   | Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les Classe(s) de Parts Sociales devant être annulée(s), mais diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes (devant être) placées dans une/des réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux prescriptions de la loi ou des Statuts et (iii) les droits des autres Classes en vertu de l'article 14, à chaque fois tel que mentionné dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que:<br>$MD = (BN + P + RC) - (PE + RL + DD)$ Où :<br>MD = Montant Disponible<br>BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)<br>P = toute prime d'émission librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables<br>RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les Classe(s) de Parts Sociales (devant être) annulée(s)<br>PE = pertes (y compris les pertes reportées)<br>RL = toutes sommes devant être placées dans une/des réserve(s) non-distribuables conformément aux prescriptions de la loi ou des Statuts<br>DD = tout droit de distribution auquel les Parts Sociales (autres que la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée) ont droit en vertu de l'article 14 (le cas échéant). |
| Conseil ou Conseil de Gérance        | Signifie le conseil de gérance de la Société.  |
| Valeur d'Annulation par Part Sociale | Signifie la division du Montant d'Annulation Total concerné par le nombre de Parts Sociales émises dans la/les Classe(s) de Parts Sociales devant être rachetées et annulées.  |
| Classe                               | Signifie une classe de Parts Sociales de la Société.   |
| Classe A                             | Signifie la classe A de Parts Sociales de la Société.  |
| Classe B                             | Signifie la classe B de Parts Sociales de la Société.  |
| Classe C                             | Signifie la classe C de Parts Sociales de la Société.  |
| Classe D                             | Signifie la classe D de Parts Sociales de la Société.  |
| Classe E                             | Signifie la classe E de Parts Sociales de la Société.  |
| Classe F                             | Signifie la classe F de Parts Sociales de la Société.  |
| Classe G                             | Signifie la classe G de Parts Sociales de la Société.  |
| Classe H                             | Signifie la classe H de Parts Sociales de la Société.  |
| Classe I                             | Signifie la classe I de Parts Sociales de la Société.  |
| Classe J                             | Signifie la classe J de Parts Sociales de la Société.  |
| Période de Classe                    | Signifie les Périodes de Classe ou l'une d'entre elles en fonction du contexte ou tel qu'applicable et qui comprennent, afin d'éviter tout doute, toute Nouvelle Période de Classe d'une Classe de Parts Sociales déterminée en vertu de l'article 5.  |
| Loi sur les Sociétés                 | Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.   |

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Montant Distribué             | Signifie le montant fixé par l'Assemblée Générale pour un dividende ou une distribution sur les Parts Sociales (ou certaines Classes de celles-ci).   |
| Assemblée Générale            | Signifie l'assemblée générale des associés de la Société (ou, si la Loi sur les Sociétés le permet, des résolutions écrites en lieu et place d'une assemblée).  |
| Date des Comptes Intérimaires | Signifie la date n'intervenant pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la/des Classe(s) de Parts Sociales concernée(s).   |
| Comptes Intérimaires          | Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.   |
| Période de Classe             | Signifie toute Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H, Période de Classe I et Période de Classe J selon le cas et toute Nouvelle Période de Classe d'une Classe de Parts Sociales déterminée en vertu de l'article 5. |
| Date de Classe Ordinaire      | Signifie la date à laquelle une Classe de Parts Sociales est rachetée et annulée.   |
| R/A                           |   |
| Parts Sociales                | Signifie les parts sociales de la Société.  |
| Surplus                       | Signifie le montant devant être distribué par la Société en tant que boni de liquidation aux associés une fois que toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation ont été payées ou dûment mises en provision.   |
| Montant d'Annulation          | Signifie le montant fixé en vertu de l'article 5.   |
| Total                         |   |

**Art. 17. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les Parts Sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle en vertu de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à huit mille Euros (8.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. DE MAYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 août 2014. Relation: LAC/2014/38929. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145038/910.

(140164592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

#### it4lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.178.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den vierten Tag im Monat Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven,

Ist erschienen:

Herr Andreas JACOBS, Geologe, geboren in Mannheim (Deutschland), am 19. März 1959, wohnhaft in D-54294 Trier, Laurentius Zellerststrasse 16 (Deutschland).

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Herr Andreas JACOBS, vorbenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung it4lu S.à r.l., mit Sitz in L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter

Sektion B und der Nummer 124.178, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 2. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1893 vom 5. September 2007. Die Satzung wurde letztmalig abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 12. Februar 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1217 vom 20. Mai 2008.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Herr Andreas JACOBS, vorbenannt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

#### *Tagesordnung*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel, nach L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, Regus Luxembourg Airport Center.

2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst.

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel, nach L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, Regus Luxembourg Airport Center zu verlegen.

#### *Zweiter und letzter Beschluss*

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

**Art. 2. (Absatz 1).** „Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Gemeinde Niederanven.“

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf EINTAUSENDEINHUNDERT EURO (EUR 1.100.-) abgeschätzt.

#### *Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Andreas Jacobs, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 juillet 2014. LAC / 2014 / 32368. Reçu 75.-€

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 16. Juli 2014.

Référence de publication: 2014103731/45.

(140124335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

### **Baumgartner & Partner GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.882.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- Markus BAUMGARTNER, Steuerberater, Dipl.-Finanzwirt (FH), wohnhaft zu D-92289 Ursensollen, Hohenburger Strasse 53;

- Dr. Adam POLKOWSKI, Rechtsanwalt, wohnhaft zu CH-8002 Zürich, Rieterstrasse 36;

- Caroline MÜLLER, Steuerberaterin, wohnhaft zu CH-8002 Zürich, Rieterstrasse 36.

Alle vorgenannten, hier vertreten durch Ingo ERB, Geschäftsmann, beruflich wohnhaft zu L-5441 Remerschen, 11, route de Mondorf, auf Grund von drei Vollmachten unter Privatschrift vom 16. April 2014,

welche Vollmachten nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar dem unten genannten Gesellschaftsgründungsvertrag vom 22. April 2014 als Anlage beigegeben bleiben.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, folgendes erklären:

Im Gründungsvertrag der Gesellschaft "Baumgartner & Partner GmbH", mit Sitz mit in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, einregistriert in Luxembourg Actes Civils, am 25. April 2014 wie folgt:



Relation: LAC/2014/19346, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg am 13/05/2014 unter der Nummer B 186882, Hinterlegungsnummer L 140077965,

steht unter dem Abschnitt "Zeichnung und Einzahlung" folgendes geschrieben:

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

|   |     |
|---|-----|
| - Markus BAUMGARTNER, vorgeannt, vierundneunzig Anteile . . . . . | 94  |
| - Dr. Adam POLKOWSKI, vorgeannt, fünf Anteile . . . . .           | 5   |
| - Caroline MÜLLER, vorgeannt, ein Anteil . . . . .                | 1   |
| Total: Einhundert Anteile . . . . .                               | 100 |

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Da es sich hier um eine falsche Aufteilung der Anteile handelt, muss der Abschnitt "Zeichnung und Einzahlung" wie folgt lauten:

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

|   |     |
|---|-----|
| - Markus BAUMGARTNER, vorgeannt, vierundneunzig Anteile . . . . . | 94  |
| - Dr. Adam POLKOWSKI, vorgeannt, ein Anteil . . . . .             | 1   |
| - Caroline MÜLLER, vorgeannt, fünf Anteile . . . . .              | 5   |
| Total: Einhundert Anteile . . . . .                               | 100 |

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Dies wird hiermit berichtet.

Vorstehende Urkunde wurde aufgenommen in der Amtsstube des unterzeichneten Notars am eingangs erwähnten Tag.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: ERB, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2014. Relation: LAC / 2014 / 29673. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103802/50.

(140124874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

### **Immobiliere Roodt/Syre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.094.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le trois septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU

La société anonyme IMMO HORIZON S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.275,

ici représentée par un de ses administrateurs-délégués, à savoir Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMOBILIERE ROODT/SYRE S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participe à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente et la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 1.400.000.-), représenté par mille quatre cents (1.400) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

#### *Cession d'actions*

Les cessions d'actions entre actionnaires pourront avoir lieu sous les conditions suivantes:

Si l'un des actionnaires entend céder tout ou partie de ses actions, il devra d'abord les offrir aux autres actionnaires qui disposent d'un droit de préemption proportionnel au nombre des actions qu'ils détiennent dans la société.

Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie de ses actions par lettre recommandée au Conseil d'Administration de la société en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix demandé déterminé suivant la méthode dite du «Stuttgarter Verfahren».

Le conseil d'Administration devra immédiatement en aviser les autres actionnaires par lettre recommandée.

Le droit de préemption des actionnaires restants devra être exercé endéans les trois mois à partir de la date de la notification par le cédant au Conseil d'Administration de son intention de vendre, l'exercice du droit de préemption valant acceptation de principe de l'offre de vente sous réserve d'un accord sur le prix des actions offertes en vente.

A défaut d'accord sur le prix calculé selon la méthode du «Stuttgarter Verfahren», endéans les six mois à partir de la date de l'exercice par les cessionnaires de leur droit de préemption, le prix sera déterminé par arbitrage sans appel, tel que l'arbitrage est organisé par les articles 1003 et suivants du code de procédure civile.

Le cédant désigne un arbitre, les cessionnaires désigneront un deuxième arbitre, les deux arbitres s'entendront sur la désignation du tiers arbitre. La détermination du prix sera faite sur base de la méthode dite du «Stuttgarter Verfahren».

L'ordonnance rendue par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg ne sera pas susceptible d'appel.

Au cas où un actionnaire n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les actionnaires restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion de leur participation leur droit de préemption durant un nouveau délai de trois mois débutant après la notification par le Conseil d'Administration aux autres actionnaires de la constatation du non-exercice par un ou plusieurs des actionnaires restants de son/leur droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'exerceraient pas leur droit de préemption en tout ou en partie dans le délai, il est loisible à la société par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'acquérir les actions du cédant en respectant les conditions légales, le prix étant fixé comme ci-dessus.

En cas d'acquisition des actions par la société ou par les actionnaires, le prix de ces actions déterminé comme indiqué ci-avant, augmenté du taux d'intérêt légal à partir de l'offre de vente par le cédant, et sera payable en cinq (5) annuités égales chaque premier janvier. La première annuité deviendra exigible six mois après l'accord amiable ou la détermination du prix par les arbitres de la valeur des actions.

b) Les cessions et transmissions d'actions à tout tiers nécessitent l'agrément de quatre-vingt pourcent (80%) des actionnaires.

c) En cas de décès d'un actionnaire de la société, les actions sont transmises aux héritiers ou ayants-droit, sauf en cas de renonciation. Le droit de préemption des actions est également opposable aux héritiers ou ayants-droit ou ayants-cause de l'actionnaire décédé.

**Art. 6.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique; ces signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions, signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télécopies ou courrier électronique.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 9.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les présents statuts à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, sauf que toutes cessions de participations dans d'autres sociétés détenues par la société, nécessite l'accord préalable de l'assemblée générale, statuant à une majorité de quatre-vingt (80%) pour cent du capital social.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration de même que la révocation dudit délégué est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra aussi instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, et sous respect des dispositions de l'article 10 ci-avant, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes et/ou réviseurs d'entreprises agréés, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire aux comptes et/ou réviseur d'entreprise agréé sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité des quatre-vingt (80%) pour cent du capital social et notamment toute modification des statuts et toutes les nominations statutaires sont décidées à la majorité des actionnaires représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes et/ou réviseur d'entreprises agréé. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s) aux comptes et ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique statuant à la majorité des actionnaires représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

#### *Souscription et libération*

Les mille quatre cents (1.400) actions ont été souscrites par la société anonyme IMMO HORIZON S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.275.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme d'UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 1.400.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400.-).

#### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé un (1).

Est nommé administrateur unique:

La société anonyme IMMO HORIZON S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.275,

représentée par son représentant permanent, Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

- 2) Le nombre des réviseurs d'entreprises agréés est fixé à un (1):

Est nommé réviseur d'entreprises agréé:

La société anonyme BDO Audit, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.570.

- 3) Le premier mandat de l'administrateur unique prend fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

- 4) Le premier mandat du réviseur d'entreprises agréé prend fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.  
5) Le siège social est fixé à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1602. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014142854/251.

(140162240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

**Davies 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.366.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Davies Limited, a limited company having its registered office at 190, Elgin Avenue, KY-KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the registrar of the Cayman Islands under number 223723,

here represented by Ms. Gersende Masfayon, Avocate, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Davies 1 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145.366, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 6 March 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 783 on 10 April 2009. The articles were not amended since then.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the manager of the Company for the exercise of his mandate.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, as liquidator of the Company with effect upon the date of the present resolution of the Sole Shareholder and until full discharge is granted to him (the "Liquidator").

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves that:

- the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation of the Company, in accordance with article 151 of the 1915 Law;
- the Company shall be bound by the sole signature of the Liquidator, acting individually, or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Liquidator; and



- the Liquidator shall have the broadest powers to perform its duties as provided for by articles 144 to 148 of the 1915 Law, and may accomplish all acts provided for by Article 145 without requesting further authorizations of the general meeting of shareholders of the Company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le onze juin.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Davies Limited, une limited company existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à 190, Elgin Avenue, KY-KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, inscrite au registre des Iles Caïmans sous le numéro 223723, ici représentée par Gersende Masfayon, Avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Davies 1 S.à r.l. (ci-après mentionnée comme la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.366, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 mars 2009 suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 783 le 10 avril 2009. Les statuts n'ont été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur John Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, résidant professionnellement au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société avec effet à compter de la date de la présente résolution de l'Associé Unique et jusqu'à ce que quitus lui soit donné (le «Liquidateur»).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide que:

- le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la Loi de 1915;

- la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur, agissant individuellement, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui le Liquidateur aura délégué ses pouvoirs; et

- le Liquidateur disposera des plus larges pouvoirs pour effectuer sa mission tels que prévu par les articles 144 à 148 de la Loi de 1915 et pourra accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la demande de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MASFAYON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2014. Relation: LAC/2014/28469. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103891/102.

(140124814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Gercomm 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 115.962.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gercomm 2 S.A.*

Référence de publication: 2014104031/10.

(140124103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Hydrosol S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HYDROSOL S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014104099/11.

(140124697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Italsi (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 158.540.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014104137/12.

(140123950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**International Consolidated Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 105.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104129/10.

(140124572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---